



GUIDE DE POSE DU PARE-VAPEUR Selon l'ADEME et le CSTB

Ce guide porte sur la mise en œuvre de la membrane pare-vapeur. Celle-ci a pour principal but de limiter le transfert de vapeur d'eau dans les parois et de contribuer ainsi à la pérennité de l'ouvrage et à la durabilité de ses performances dans le temps. La pose d'une membrane pare-vapeur permet également de renforcer l'étanchéité à l'air du bâtiment vis-à-vis de l'ambiance extérieure, ce qui contribue à la réduction de la consommation d'énergie.

Des cas représentatifs des pratiques courantes, essentiellement en maison individuelle et en petit collectif sont présentés. Les recommandations s'appliquent aux bâtiments neufs ou rénovés.



DÉFINITION ET FONCTIONS DU PARE-VAPEUR

Un pare-vapeur est un matériau de construction qui remplit deux fonctions :

- limiter la migration de la vapeur d'eau vers l'isolant pour réduire le risque de pathologies qui en résultent ;
- limiter les infiltrations d'air parasites pour renforcer l'étanchéité à l'air du bâtiment.

POSITIONNEMENT DU PARE-VAPEUR

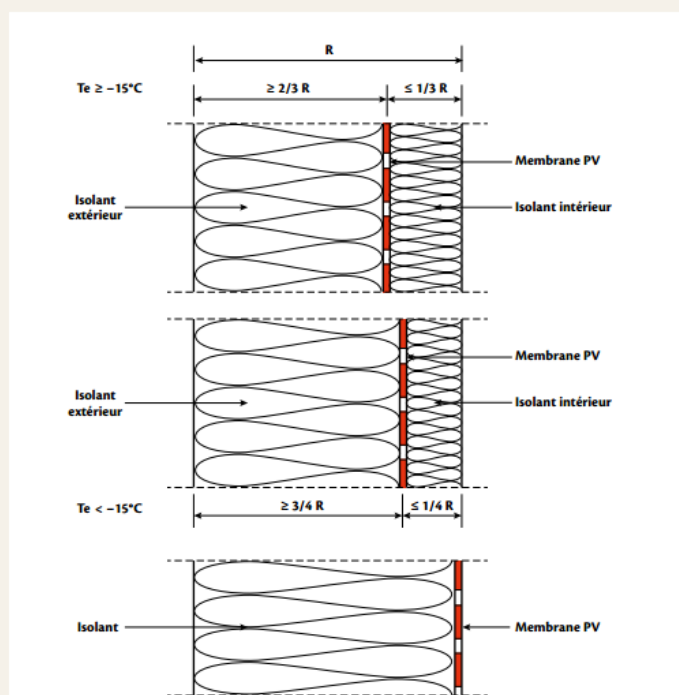


Figure 4.1 : Positionnement du pare-vapeur

QUAND EST-IL NÉCESSAIRE DE POSER UN PARE-VAPEUR ?

Les règles de l'art précisent les conditions et les exigences requises nécessitant la mise en œuvre d'un système d'étanchéité à la vapeur d'eau. Différents critères sont pris en compte, notamment le niveau d'hygrométrie dans les locaux, la résistance à la migration de la vapeur d'eau des différentes couches constitutives de la paroi, la nature de l'isolant, la nature de la couverture et la zone climatique de la construction (NF DTU 31.2, NF DTU 45.10 et NF DTU 45.11).

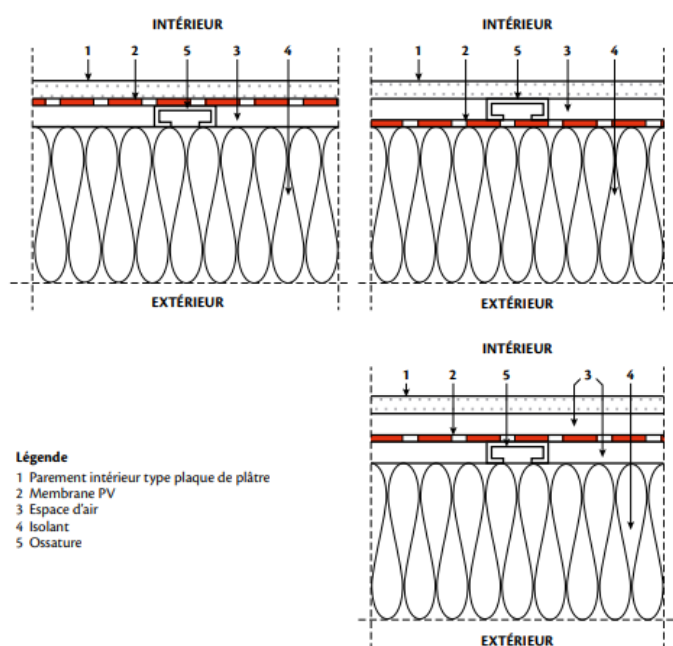


Figure 6.3 : Variantes de pose avec et sans aménagement d'espace technique entre le pare-vapeur et le parement intérieur